

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur René DESCHAMPS, 1^{er} Maire-Adjoint

Membres présents : Mesdames Maria, Beguine, De-Michieli-Carpentier, Kébouchi Berrier, Pietrobon, Roy,
Messieurs Deschamps, Barthoumieux, Penot, Van Rossem, Gouyon, Blanchard, Blisson, Smorag,

Absents (es) excusés (es) :

M. Lopez ayant donné pouvoir à Mme Maria
Mme Dossche ayant donné pouvoir à M. Van Rossem
Mme Champigny ayant donné pouvoir à Mme De-Michieli – Carpentier
Mme Paillet ayant donné pouvoir à M. Deschamps
M. Andreini,

Secrétaire de séance : M. Gouyon

I / Chemin de randonnée

Monsieur Barthoumieux explique que le conseil municipal doit autoriser le CODERANDO 77 à inscrire la randonnée communale « Entre Bois et Eau » en chemin de randonnée au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Une fois inscrit le chemin de randonnée est labélisé PR « Petite Randonnée ». Il bénéficie alors d'un balisage entretenu par le CODERANDO en plus de la protection juridique apporté par le PDIPR.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'inscription par le CODERANDO au PDIR

2 / Rythmes scolaires

Madame Maria informe le conseil municipal que la mise en place du nouveau décret concernant l'organisation du temps scolaire est reportée pour la rentrée septembre 2014.

Un courrier va être adressé au DASEN afin de l'informer de ce report.

Madame Maria propose de faire une enquête auprès des parents et après de créer un groupe de travail avec les instituteurs, les parents d'élèves, les associations et les élus investis dans la petite enfance et la jeunesse.

Monsieur Smorag demande s'il y a report est-ce que la commune bénéficiera de l'aide ?

Madame Maria répond que si nous reportons l'application du décret, il n'y aura pas de subventions.

Monsieur Barthoumieux précise que les communes du canton reportent aussi la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée septembre 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le report des rythmes scolaires

3 / Réhabilitation de l'ancienne mairie

Monsieur Barthoumieux propose d'organiser une réunion avec l'AIPI et le PACT Ile de France afin d'expliquer au conseil municipal leurs projets.

Le conseil municipal est d'accord pour l'organisation de cette réunion

4 / Subvention à l'association « Casa de España »

Madame Maria demande au conseil municipal d'accorder une subvention de 650€, sur la ligne budgétaire subvention exceptionnelle, à l'association « Casa de España » qui organise la soirée du samedi 23 février.

Cette subvention servira à couvrir les frais engagés par l'association.

Le conseil municipal accepte par 14 voix pour et 4 abstentions la demande de subvention

5 / PN 34

Monsieur Deschamps explique au conseil municipal que le Réseau Ferré de France (RFF) est demandeur de la fermeture définitive du passage à niveau 34 (PN 34) à l'ouest de la commune.

- Vu les propositions de mesures palliatives à la fermeture du PN 34 portés par le Comité Technique :
 - la première mesure prévoit la création d'une voie de rabattement du trafic de la RD 28 vers la RD 605 au sud du pont de la sucrerie.
 - la deuxième mesure consiste à la réalisation d'un pont traversant la voie ferrée et l'Yonne se raccordant sur le rond point, en sortie de Cannes-Ecluse, rue de Bray – direction RD 124.
 - la troisième mesure consiste en la réalisation d'un pont sur la voie SNCF, et se raccordant sur la RD 124 et permettant un éventuel prolongement afin de traverser l'Yonne et de se raccorder le nord (Marolles, Montereau zone industrielle) autoroute A5.
- Suite à la réunion du 09 janvier 2013 qui s'est tenue en Sous-Préfecture, il convient que la commune exprime sa position au regard des trois scénarii

Le conseil municipal

Vu le relevé de conclusion de Monsieur le Sous-Préfet de Provins en date du 25 janvier 2013

Considérant que le passage à niveau est fortement emprunté par les usagers provenant du sud et par les agriculteurs de la commune et des environs, ainsi que par les semi-remorques se rendant aux silos.

Considérant que la suppression de la traversée de la voie ferrée renforcera l'insécurité routière au vu du trafic de transit au sein de la commune, non adaptée à ce type de trafic, déjà important rue du Port pour rejoindre Marolles et l'autoroute, et plus particulièrement au droit des écoles.

Considérant que la hauteur du tunnel à l'entrée sur la RD 124 ne permet pas le passage des véhicules de secours,

Considérant que plusieurs établissements recevant du public sont implantés sur la commune, Ecole Nationale Supérieure de Police (ENSP), Brico Dépôt, LIDL, maison de retraite « les Tournesols »,

Considérant le projet de création d'un parc Napoléon à Marolles, délibération de la Communauté de Communes des Deux Fleuves en date du 10 décembre 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- ***Se déclare à l'unanimité défavorable à l'application de la première mesure palliative exposé.***
- ***Se déclare à l'unanimité défavorable à la deuxième mesure.***
- ***Décide à l'unanimité retenir comme mesure palliative à la suppression du PN 34, la réalisation d'un pont permettant le chevauchement de la voie ferrée en raccordant par un giratoire sur la route départementale 124 (RD 124) au nord de la voie ferrée dans un premier temps et permettant un éventuel prolongement afin***

de traverser l'Yonne et raccorder vers le nord en direction de Marolles la zone d'activité, l'accès à l'autoroute A5, et la zone industrielle de Montereau et voir les projets.

6 / Adhésion « Alisé »

Monsieur Van Rossem informe le conseil municipal qu'il s'agit de renouveler l'adhésion « Alisé » pour un montant de 120€.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de l'adhésion

7/ Adhésion au syndicat intercommunal d'électrification rurale (SIESM77)

Monsieur Barthoumieux explique au conseil municipal que si la commune adhère au syndicat, celui-ci prend en charge, les extensions de réseau pour desservir les nouveaux abonnés, les renforcements de réseaux, l'enfouissement des réseaux, le contrôle du concessionnaire et la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'EP.

Pour l'avenir, il faut noter que la participation d'ERDF dans les opérations d'enfouissement ne sera versée qu'aux syndicats intercommunaux, de même que les subventions ADEME ne pourront être traitées que par des bureaux d'études spécialisés.

Le conseil municipal accepte par 12 voix pour et 6 abstentions l'adhésion au syndicat

8/ Participation du conseiller solidarité au conseil d'administration du CCAS

Monsieur Van Rossem rappelle au conseil municipal que le Président du conseil d'administration du CCAS ainsi que les membres de ce même conseil souhaitent qu'en application du règlement des CCAS le conseiller solidarité soit invité.

« Le conseil d'administration peut s'adjoindre à titre consultatif, des personnes qui ont une bonne connaissance de la commune ou des questions étudiées et débattues notamment ceux qui participent à des actions sociales menées dans la commune.

Ils pourront donc être associés aux travaux du conseil d'administration du CCAS, sur invitation écrite du Président.

Ces membres ne participeront pas au vote des affaires faisant l'objet d'une délibération. »

Le conseil municipal par 17 voix pour et une abstention accepte la participation du conseiller solidarité au conseil d'administration du CCAS

9/ Convention club de plongée

Madame Maria informe le conseil municipal qu'il n'y a pas besoin de prendre une délibération, la convention est actuellement valable jusqu'à fin novembre 2013.

10/ Augmentation de la régie d'avance de l'animation

Madame Maria informe le conseil municipal de son souhait d'augmenter la régie d'avance pour l'animation qui est actuellement de 152.45€.

Madame Maria propose la somme de 300€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'augmentation de la régie d'avance

Questions diverses

- 1) Monsieur Deschamps suggère de créer une commission « restauration scolaire » qui traitera différents points, tels que les menus, l'accompagnement, la mise en place d'un carnet à point....
- 2) Monsieur Smorag dénonce la vitesse excessive à hauteur du lotissement de la Grande Plaine, rue Désiré Thoison.
Monsieur Barthoumieux propose de demander à la CC2F de mettre en place un compteur de vitesse.
Monsieur Deschamps va demander au commissariat de faire des contrôles.

La séance est levée à 20 heures 15